

II

*Le ministre du Chili au Canada au Secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures du Canada*

LÉGATION DU CHILI

N° 32

OTTAWA, le 9 octobre 1942.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ETAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 4 du 23 septembre touchant l'Accord commercial intervenu entre le Chili et le Canada et plus particulièrement à l'article IX dudit Accord.

Mon Gouvernement, dûment consulté, m'a fait savoir que le Congrès national n'a pas eu l'occasion, au cours de sa session régulière, qui vient de finir, de ratifier l'Accord, mais que l'Accord sera ratifié à la prochaine session extraordinaire du Congrès. Le Gouvernement du Chili est disposé, en attendant, à proroger, pour une période d'une année, l'application provisoire de l'Accord, tel que votre Gouvernement a eu l'amabilité de le proposer.

Dès réception des renseignements nécessaires, j'aurai l'honneur de me mettre en communication avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

DR EDO GROVE,

Ministre du Chili.